

Allocations familiales—Loi de 1973

Le président suppléant (M. Corbin): Alors l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaiel) fait un autre rappel au Règlement.

M. Gimaiel: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement parce que je ne peux pas me laisser influencer sur le sens du travail que je fais par le député. Il me dit qu'il n'a pas confiance dans le travail que fait le député du Québec. Le député du Québec ici . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Je regrette infiniment, mais le député de Lac-Saint-Jean est un parlementaire d'expérience. Il pousse aux limites l'interprétation du rappel au Règlement.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole.

M. Hawkes: Merci, monsieur le Président. Plusieurs députés progressistes conservateurs ont étudié la langue française, parce que nous savons que les députés libéraux du Québec ne disent pas la vérité tout le temps à leurs concitoyens dans cette province. Il est nécessaire d'employer la langue française pour faire un discours contre les députés de la province de Québec.

● (1220)

[Traduction]

Monsieur le Président, voilà le genre de difficultés qui accablent le Canada. Il est difficile, et cela demande beaucoup de bonne foi, pour nous de communiquer dans les deux langues officielles du Canada. On devrait abroger les politiques gouvernementales qui rendent cette chose difficile et il incombe aux députés de voir à corriger les abus de ce genre, car le cabinet ne fait rien.

Cela m'amène à parler de la situation de l'économie canadienne à l'heure actuelle. Cette situation est difficile; et dans ce climat difficile des fonctionnaires de l'État conseillent les ministres qui présentent ces recommandations à la Chambre sous forme de projets de loi. Cette semaine, nous examinons des projets de loi qui réduiront l'aide accordée aux familles canadiennes et les pensions versées aux Canadiens âgés.

Il se pourra qu'à un moment donné cette politique soit justifiée. Mais, à mon avis, elle ne l'est pas en ce moment. Le problème auquel nous nous heurtons au Canada, à l'heure actuelle, n'est pas celui de taux d'intérêt excessivement élevés, comme c'était le cas il y a six mois ou un an. Le problème est un manque de confiance, c'est-à-dire une difficulté d'ordre psychologique. Les Canadiens ne dépensent pas, n'achètent pas; ils épargnent et réduisent leurs dettes. Comme résultat nous avons un million et demi de chômeurs, car personne n'est désireux d'acheter des objets de luxe, des voitures, des réfrigérateurs, une autre paire de souliers, des vêtements ou un peu plus de nourriture. C'est la difficulté que nous devons affronter.

Il y a trois ou quatre mois, le nouveau messie des Finances annonçait son choix personnel, son intention de réduire toute l'aide accordée aux familles au titre des allocations familiales. Je présume que la sagesse du caucus a prévalu sur celle du

ministre des Finances (M. Lalonde). Après trois mois de palabres, nous avons obtenu plus ou moins l'assurance que le gouvernement n'avait pas l'intention d'abolir complètement les allocations familiales.

Cependant, il ne faut pas oublier que les déclarations du ministre des Finances ont eu des répercussions sur l'économie canadienne pendant trois mois. Étant donné les temps difficiles que nous traversons, les Canadiens un peu partout au pays ont peur de ne plus être capables de nourrir leurs enfants, de payer leur loyer ou leurs hypothèques dans deux ou trois mois.

Les personnes âgées sont inquiètes. J'ai déjà pris la parole à maintes reprises à la Chambre pour dire aux ministres et aux députés du parti libéral qu'il existe un lien direct entre le taux de chômage élevé et la tension que ressent notre société. Les crimes avec violence, les crises cardiaques, les suicides et les admissions dans les hôpitaux pour malades mentaux augmentent au même rythme que le chômage. Tous ces maux sociaux découlent du chômage croissant.

J'ai été très étonné au comité ce matin quand le ministre a refusé d'admettre l'existence de ce lien direct confirmé par beaucoup de scientifiques. Fait encore plus reversant, le ministre a reconnu que ses collègues du cabinet, avec l'appui des députés libéraux de l'arrière-ban, avaient décidé qu'il était beaucoup plus important d'acheter des stations-service que de verser des prestations aux retraités et aux mères de famille.

Le bill que nous étudions . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social invoque le Règlement.

M. Schroder: Monsieur le Président, le député ne veut sûrement pas induire la Chambre en erreur, mais il n'a pas répété fidèlement les remarques du ministre. Le ministre a dit qu'elle s'intéressait à la création d'emplois . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. J'informe le secrétaire parlementaire que le ministre ou lui-même pourront répondre à l'étape de la deuxième lecture. Les observations que vient de faire le secrétaire parlementaire tiennent du débat et n'ont rien à voir avec le Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils vont répondre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, l'un des avantages des délibérations des comités, c'est que nous disposons d'un compte rendu écrit, de sorte que chaque député peut vérifier ce qui a été dit.

Mme Bégin: Exactement, et nous allons vérifier.

M. Hawkes: Madame le ministre n'a pas parlé de création d'emplois, mais elle a dit que l'acquisition des stations-service de la British Petroleum visait à protéger des emplois canadiens. Cela figure au compte rendu officiel. C'est là une position plutôt indéfendable, mais il ne fait aucun doute que cette réponse figure maintenant au compte rendu officiel de la séance que notre comité a tenue ce matin.